



INFORMATION IMPORTANTE :

Avant d'accéder au contenu de la fiche d'activité relatif à la « Sortie Pêche en Mer Grandcamp-Maisy » (page 2 de ce document), merci de bien vouloir prendre connaissance de l'information ci-dessous.

La subvention

Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention a été accordée par le CSE AVS Mérignac en 2024 aux retraités pour la pratique sportive.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droits ci-dessous appelés « bénéficiaire ».

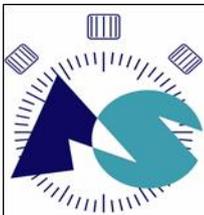
Chaque bénéficiaire a droit à une activité subventionnée par section et un maximum de 390€ dans l'année.

Chacun indiquera donc l'activité choisie lors de l'inscription à celle-ci. Le montant de cette subvention est fixe (130€ par activité pour 2024) et ne devra pas dépasser 50% du prix de revient de cette activité.

Les virements bancaires

Dans le libellé de chaque virement bancaire indiquer :

- la nature du virement : « Acompte » ou « Solde »,
- l'activité : « Séjour Pêche en Mer 2024 Activité Hors Section ».



Sortie de pêche en Mer à Grandcamp-Maisy

5 jours du 30 septembre au 04 octobre 2024

Inscriptions jusqu'au 22/03/2024

(Départ le lundi et retour le vendredi : horaires à définir ensemble)

Nombre de participants : 8 maxi

L'activité proposée comprend deux journées (8 H) de pêche en bateau au large de Grandcamp-Maisy (14-Calvados).

Les poissons ciblés sont principalement le maquereau, cependant, il y a aussi du chinchard, du rouget grondin, de la dorade, et à partir de mi-août de l'encornet.

La pêche en dérive ou au mouillage sont les principales pratiques à bord.



Important : Maintien de la sortie en fonction de l'évolution des conditions sanitaires (Covid 19).

Une annulation totale ou partielle est possible si les conditions météo ne sont pas bonnes.

Combien ça coûte ?

Prix adhérent retraité et ayant droit : **460 €**

Prix adhérent retraité et ayant droit SUBVENTIONNE : **330 €**

Les prix comprennent :

- Quatre nuitées, hébergement en gîte à Cricqueville-en-Bessin (“Gîte du Presbytère”),
 - o Gîte de 11 personnes, 5 Chambres, 8 Couchages (5 lits simples et 3 lits doubles)
 - o Ménage inclus
 - o **Linge de lit non fourni**

<https://www.gites-de-france-calvados.fr/location-vacances-Gite-Gite-Du-Presbytere-a-Cricqueville-en-bessin-14G1615.html>

- 2 marées de pêche en mer sur le bateau « Flipper II » **à choisir parmi 3 jours**,
 - o **Horaire des sorties en mer**
 - o - le 01/10 : départ 12h00 – retour 20h15
 - o - le 02/10 : départ 12h30 – retour 20h30
 - o - le 03/10 : départ 13h30 – retour 21h00
- Les dîners (30/09 et 01-02-03-04/10) et les paniers repas à bord (01-02-03/10)
- Les petits déjeuners (01-02-03-04/10)
- Le déjeuner sur le trajet Aller (30/09)
- Le déjeuner sur le trajet Retour (04/10)
- Le prêt du matériel de pêche et les appâts

Les prix ne comprennent pas :

- Le transport aller/retour en covoiturage
- Les dépenses personnelles
- Les visites culturelles historiques

Critères de priorité à l’inscription :

Priorité aux plus anciens adhérents.

Nous ferons, avec grand plaisir, tout notre possible pour accepter les plus récents et les nouveaux en fonction du nombre de places disponibles.

Règlement :

Le paiement se fait en deux fois :

Acompte de **260 €** : virement à effectuer avant le **25/03/2024**

Solde de **200 € (si sans subvention) ou 70€ (si avec subvention)** :
virement à effectuer avant le **15/08/2024**

- Par virement bancaire sur le compte de l'AS THALES
- BIC : CMCI FR2A
- IBAN : **FR76 1027 8060 9400 0237 6774 151**
- Copie à asthales@aol.com
- Copie à philipe.rebiere@wanadoo.fr

Après clôture des inscriptions, vous aurez **confirmation de votre inscription au plus tard le 25/03/2024** par e-mail. Dans le cas où votre inscription ne serait pas retenue, vos paiements vous seront restitués intégralement (**sauf l'inscription à l'AS**) et vous serez mis en liste d'attente.

Important (ASSURANCES) :

Pour cette activité l'AS THALES-IDF ne souscrit pas d'assurance annulation. En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

Chacun étant responsable de sa propre sécurité pour cette activité, il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner.

Si vous êtes déjà adhérent à l'AS pour 2024 pas d'action supplémentaire.
Sinon vous devez vous inscrire et régler les 5€ (adhésion hors section) sur internet en rejoignant le site suivant : <http://asthalesidf.net/inscriptions/>

Responsable de la sortie :

Philippe REBIERE

06 62 63 77 61

philipe.rebiere@wanadoo.fr